

DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET DE LA RECHERCHE 2026

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2025,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

PRESENTATION DU PROJET

Le budget recherche 2026 sera celui de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA).

Les principes directeurs proposés par l'UCA sont les suivants :

1) Pour les structures de recherche

Le terme « structures de recherche » recouvre les entités suivantes : unités de recherche, écoles doctorales et Collège des écoles doctorales, autres structures de recherche (MSH, Fédération de Recherche en Environnement, Fédération de Recherche en Mathématiques ARA, Fédération des Systèmes Microbiens, Service Commun de Microélectronique, Presses universitaires, OPGC dans sa dimension recherche d'UAR et d'OSU).

Le contexte budgétaire de l'établissement, conduit pour le BI 2026 à proposer une diminuer de 5% des dotations de l'ensemble des structures. Dans le cadre du Budget Recherche 2026, cette diminution est calculée à partir de celle votée au budget rectificatif de la Recherche 2025, sous l'intitulé BR 2025.

Pour les unités de recherche, la dotation annuelle est calculée sur la base de la clé de répartition, présentée au CR du 15/06/2021 dont le principe est basé sur le nombre de personnels permanents affectés aux laboratoires (issu du système d'information de la direction des ressources humaines de l'UCA au 31/12/2024) en appliquant un facteur de pondération en fonction de leurs statuts.

Pour 2026, le montant de l'enveloppe totale est de 2 619 135 euros dont la ventilation en soutien des unités de recherche et autres structures de recherche est détaillée en Annexe 1.

2) Actions Scientifiques Transverses

Cette enveloppe représente la part du Budget Recherche qui n'est pas affectée sous forme de dotations récurrentes à des structures de recherche et ses affectations illustrent la politique scientifique de l'établissement.

Pour 2026, cette enveloppe est de 806 981 euros et intègre le préciput ANR versé à l'établissement (572 611 euros). Il est proposé pour 2026 d'adopter la liste d'actions présentés en Annexe 2.

3) Allocations doctorales

L'UCA financera en 2026 quarante-neuf (49) allocations de thèses réparties entre les cinq écoles doctorales du site Clermontois. A ces allocations viennent s'ajouter pour 2026 une (1) allocation de thèses financée dans le cadre de CAP GS.

Cette action représente une enveloppe de 5 885 030 euros.

Il est proposé au Conseil de la Recherche UCA du 18 novembre 2025 de se prononcer sur ces principes directeurs pour la construction du Budget Initial Recherche de l'EPE UCA 2026.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la Recherche ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'adopter les enveloppes proposées pour le financement en 2026 des structures de recherche, des actions scientifiques transverses et des allocations doctorales.

Membres en exercice : 45

Votes : 29

Pour : 26

Contre : 3

Abstention : 0

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 20 novembre 2025

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CR_20251118_01

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Annexe 1

Laboratoires	Dotation 2026 (€)
ACCePPT	9 077
ACTE	48 253
AMe2P	20 210
CELIS	61 490
CERDI	44 636
Equipe LEO	6 157
CHEC	48 253
CHELTER	9 038
CLERMA	58 034
CMH	66 251
ComSocs	37 885
CROC	24 404
GDEC	32 864
GEOLAB	18 388
ICCF	166 836
iGReD	128 747
IHRIM	17 476
IMoST	87 146
IP	324 263
LAMP	41 863
LAPSCO	66 550
LESCORS-UPU	15 650
LIMOS	97 811
LMBP	80 288
LMGE	100 569
LMV	109 059
LPC	137 620
LRL	23 996
M2iSH	36 321
MEDIS	32 777
NEURO-DOL	90 171
PHIER	7 825
PIAF	50 568
RESSOURCES	7 955
TERRITOIRES	33 256
UMRF	13 870
UNH	106 007
SOUS-TOTAL	2 261 565

Ecole doctorale / Collège des écoles doctorales	Dotation 2026
ED SEJPG	14 535
ED SF	14 535
ED SPI	14 535
ED SVSAE	14 535
ED LSHS	14 535
CED	88 825
SOUS-TOTAL	161 500
Autres structures de recherche	Dotation 2026
MSH	46 674
PRESSES UNIVERSITAIRES	24 548
OPGC	63 587
SMMIC	5 330
Fed ENVIRONNEMENT	26 809
Fed SYSMIC	11 305
Fed Maths	1 425
SERV COMMUN BIOVEG	5 653
Bibliothèque maths	10 740
SOUS-TOTAL	196 070
TOTAL	2 619 135

Annexe 2

Actions transverses	Montant 2026 (€)
Plateaux techniques	
UCA PARTNER - CICS	100 000
UCA PARTNER - CLIC	
UCA PARTNER - IVIA	
UCA PARTNER	
Animalerie DUNANT	15 000
Animalerie IUT 63	3 000
Animalerie Estaing/Odontologie	3 500
Animalerie Cézeaux	6 000
Animalerie IMOST	3 500
Adhésions	
GIS IMPT	30 000
ACTRIS-FR-ERIC/EPOS-ERIC	27 978
Axelera	4 578
Vegepolys Valley	5 088
CIMES	4 800
Xylofutur	2 408
POLYMERIS	1 932
Minalogic	6 300
ANRT	3 500
GIS RnMSH 2026	3 000
GIS IdA 2026	2 500
Univège Herbiers universitaires	6 000
Ecole Saint Flour	9 700
Automnales du Groupe Cancer Clermont Auvergne	800
Soutien AUBI	5 500
Nouveaux arrivants (2 500 €)	37 500
RI (mobilité sortante)	40 000
Aide organisation de Congrès	30 000
Aide aux Colloques et Séminaires en SHS	20 000
Stages master 2	110 000
Demi bourses de thèse	165 000
Doctorant site territoriaux	2 500
Participation colloques internationaux doctorants	33 000
Puy de Sciences	8 000
Soutien à la Science Ouverte	8 000
Soutien à la recherche translationnelle	100 000
Réserve	7 897
Total	806 981